

L'apôtre Jacques ajoute son témoignage à celui de Paul en ces termes :

« Car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous. Celui qui a dit : Ne commets pas d'adultère, a dit aussi : Ne commets pas de meurtre. Or, si tu ne commets pas d'adultère, mais que tu commettes un meurtre, tu deviens transgresseur de la loi. Parlez et agissez en hommes qui doivent être jugés selon UNE LOI DE LIBERTÉ. »

– Jacques 2.10-12

Le livre de l'Apocalypse lui-même, évoquant avec force relief le grand combat entre les enfants de Dieu et les forces du mal, lance cette exhortation aux chrétiens fidèles :

« C'est ici la persévérance des saints, qui GARDENT LES COMMANDEMENTS DE DIEU et la foi en Jésus. » – Apocalypse 14.12

Charles Spurgeon, le grand prédicateur baptiste du XIX^e siècle, déclara : « La loi de Dieu est divine : sainte, céleste, parfaite. [...] Aucun commandement n'est superflu et il n'en manque aucun. Elle est si incomparable que sa perfection est la preuve de sa divinité. »

John Wesley, l'un des fondateurs de l'Église méthodiste, parla de l'immutabilité de la loi en ces termes : « La loi morale est contenue dans les dix commandements. [...] Il [Christ] n'en a retiré aucun. [...] Chaque partie de la loi doit rester en vigueur pour tous les hommes, de tous les temps. » – *Sermons*, vol. 1, p. 221, 222.

Il y a quelques années, W. J. Cameron a fait la déclaration suivante lors d'un discours prononcé sur le réseau radiophonique CBS : « Certaines conditions de base doivent être observées pour la vie en société. Lorsqu'elles sont brisées, la stabilité sociale ne peut plus être assurée [...] La déclaration la plus complète